



Glossaire du CCP

Statut du document : Recommandation finale version 1.0

Conformément aux [procédures opérationnelles du CCIAN](#), une recommandation finale est un livrable qui représente les conclusions d'un comité d'experts du CCIAN qui ont été approuvées par un comité d'experts et ratifiées par un vote des membres bienfaiteurs du CCIAN.

Ce document a été préparé par le Comité d'experts du [Cadre de confiance pancanadien](#) du CCIAN avec l'apport du public recueilli et traité par le biais d'un processus d'examen ouvert mené par des pairs. On s'attend à ce que le contenu de ce document soit examiné et mis à jour régulièrement afin de donner suite à la rétroaction reliée à la mise en œuvre opérationnelle, aux progrès technologiques, et aux changements de lois, règlements et politiques. Les avis concernant les changements apportés à ce document seront partagés au moyen de communications électroniques, notamment le courriel et les réseaux sociaux. Les notifications seront également consignées dans le [programme de travail du Cadre de confiance pancanadien \(CCP\)](#). Les changements apportés à ce document qui pourraient se répercuter sur l'état des certifications et des marques de confiance seront définis dans la composante « Évaluation » du CCP.

Ce document est fourni « TEL QUEL » et aucun participant du CCIAN ne garantit de quelque façon que ce soit, d'une manière expresse ou implicite, y compris d'une manière sous-entendue, sa qualité marchande, le fait qu'il ne viole pas les droits de propriété intellectuelle de tierces parties et qu'il convient à une fin particulière. Les personnes désirant obtenir de plus amples renseignements au sujet de la gouvernance du CCIAN sont invitées à consulter les [politiques qui régissent le CCIAN](#).

IPR: [DIACC-Intellectual Property Rights V1.0 PDF](#) | © 2020

Table des matières

Glossaire du CCP	1
1 Portée et objectifs	4
1.1 Portée	4
1.2 Méthodologie	5
2 Glossaire du CCP	6
2.1 Termes convenus	6
2.1.1 Avis (Notice).....	6
2.1.2 Cadre de confiance (Trust Framework)	6
2.1.3 Consentement (Consent).....	6
2.1.4 Critères de conformité (Conformance Criteria).....	7
2.1.5 Écosystème de l'identité numérique (Digital Identity Ecosystem)	7
2.1.6 Entité (Entity).....	7
2.1.7 Identité (Identity)	7
2.1.8 Identité numérique (Digital Identity)	8
2.1.9 Machine (Machine)	8
2.1.10 Organisation (Organization).....	8
2.1.11 Participant (Participant).....	8
2.1.12 Person (Personne).....	9
2.1.13 Preuve d'identité (Evidence of Identity)	9
2.1.14 Preuve d'identité contextuelle (Contextual Evidence of Identity)	9
2.1.15 Preuve d'identité fondamentale (Foundational Evidence of Identity)	9
2.1.16 Processus de confiance (Trusted Process)	10
2.1.17 Renseignements/attributs d'identité (Identity Information / Attributes)	10
2.1.18 Représentation numérique (Digital Representation)	10
2.1.19 Renseignements personnels (Personal Information)	10
2.1.20 Rôle (Role)	11
2.1.21 Service (Service).....	11
2.1.22 Source qui fait autorité (Authoritative Source)	11
2.1.23 Sujet (Subject).....	11
2.1.24 Utilisateur (User)	12
2.1.25 Validation (Validation)	12
2.1.26 Vérification (Verification)	12
2.2 Termes en cours d'établissement	12
2.2.1 Authentifiant (Authenticator)	13
Conseil canadien de l'identification et de l'authentification numériques	2

2.2.2	Justificatif (Credential)	13
2.2.3	Niveaux d'assurance (Levels of Assurance)	13
2.3	Rôles.....	13
2.3.1	Autorité responsable (Responsible Authority)	13
2.3.2	Entité chargée du traitement des avis et consentements (Notice and Consent Processor)	13
2.3.3	Fournisseur d'attributs d'identité (Identity Attribute Provider).....	14
2.3.4	Fournisseur d'identité (Identity Provider).....	14
2.3.5	Fournisseur de réseau (Network Facilitator)	14
2.3.6	Fournisseur de services d'authentification (Authentication Service Provider)	14
2.3.7	Fournisseur de services de justificatifs (Credential Service Provider)	15
2.3.8	Organe de gouvernance (Governing Body).....	15
2.3.9	Organisation divulgatrice (Disclosing Organization).....	15
2.3.10	Organisation requérante (Requesting Organization).....	15
2.3.11	Partie dépendante (Relying Party).....	15
2.3.12	Partie qui fait autorité (Authoritative Party).....	16
2.3.13	Vérificateur d'organisations (Organization Verifier)	16
3	Références	17
4	Contrôle des versions du document.....	18

1 Portée et objectifs

Le glossaire du Cadre de confiance pancanadien fournit des définitions et des exemples de termes qui apparaissent dans la documentation sur le Cadre de confiance pancanadien du CCIAN. Il a pour objectif de s'assurer que toutes les parties prenantes ont une compréhension partagée et uniforme des termes utilisés dans le contexte du Cadre de confiance pancanadien. Comme les termes et leur utilisation peuvent varier à l'échelle de l'industrie, il est recommandé à quiconque veut avoir une bonne compréhension de base du Cadre de confiance pancanadien de lire le glossaire.

Le glossaire du Cadre de confiance pancanadien contient ce qui suit :

1. **Termes** – Mots et expressions qui apparaissent souvent et qui sont utilisés dans un but spécifique (c.-à-d. pas leur signification ordinaire en français) dans la documentation du Cadre de confiance pancanadien
2. **Définitions** – Énoncé qui fournit la signification acceptée et précise du terme correspondant dans le contexte du Cadre de confiance pancanadien
3. **Exemples** – Des exemples et non-exemples peuvent être inclus pour aider à clarifier le sens recherché d'un terme; les exemples fournis ne visent pas à constituer une liste exhaustive.
4. **Synonymes** – Termes ayant la même signification ou un sens similaire qui sont employés dans d'autres communautés d'intérêts

Les termes en majuscules dans les définitions du glossaire font référence aux définitions des termes en question dans le glossaire, qui peuvent varier de leur signification ordinaire en français.

1.1 Portée

Cette liste de termes faisant partie du glossaire du CCP a été compilée et définie en fonction de leur utilisation dans le modèle de Cadre de confiance pancanadien et des documents sur les composantes du Cadre de confiance pancanadien qui en sont au stade de recommandation finale d'ébauche de recommandations. Les travaux antérieurs menés par le TFEC pour définir les termes et définitions ont servi de point de départ pour les discussions et la feuille de travail de l'équipe de conception du glossaire. Des efforts ont été fournis pour maintenir la liste des termes du glossaire à l'essentiel : les termes utilisés au quotidien selon le sens que leur donne le dictionnaire français (p. ex. parties prenantes) n'ont pas été inclus; des termes ayant la même signification ou des significations similaires ont été ramenés à une seule rubrique avec des synonymes.

Les termes inclus dans la version actuelle du glossaire sont ceux utilisés dans toutes les composantes du CCP. Les termes spécifiques à une composante en particulier du CCP sont définis dans la section Termes et définitions de la composante en question, et ils ne sont pas répétés dans le glossaire. Les rôles des participants au CCP qui sont utilisés dans les différentes composantes du CCP sont énumérés ensemble dans une section « Rôles » du

glossaire; veuillez-vous référer à la composante spécifique du CCP pour comprendre entièrement un rôle particulier et ses fonctions connexes.

1.2 Méthodologie

Le glossaire du CCP est un document vivant qui va évoluer en même temps que le modèle de CCP et ses composantes. Les lignes directrices pour créer les définitions des termes du glossaire sont les suivantes :

1. La définition d'un terme devrait refléter la méthodologie de cartographie de l'information pour définir les notions. La définition devrait indiquer clairement la catégorie plus vaste à laquelle la notion appartient et les attributs ou caractéristiques essentiels de cette notion qui la démarquent des autres;
2. La signification du terme devrait refléter l'emploi actuel du terme dans une recommandation ou une ébauche de discussion pour l'aperçu du modèle de CCP ou un document d'une composante du CCP; et
3. Les normes et cadres d'identité numérique existants ont été consultés comme sources pour les définitions, la préférence étant accordée aux sources canadiennes.

En raison des lignes directrices 1 et 2, la plupart des définitions existantes n'ont pas pu être reprises textuellement, mais elles devraient être modifiées (p. ex., en remplaçant « personne » par « sujet ») pour qu'elles soient considérées comme valides dans le contexte du CCP.

Pour avoir un exemple d'application de la méthodologie, reportez-vous au diagramme de la figure 1 qui illustre les types d'entités et les principales relations entre elles.

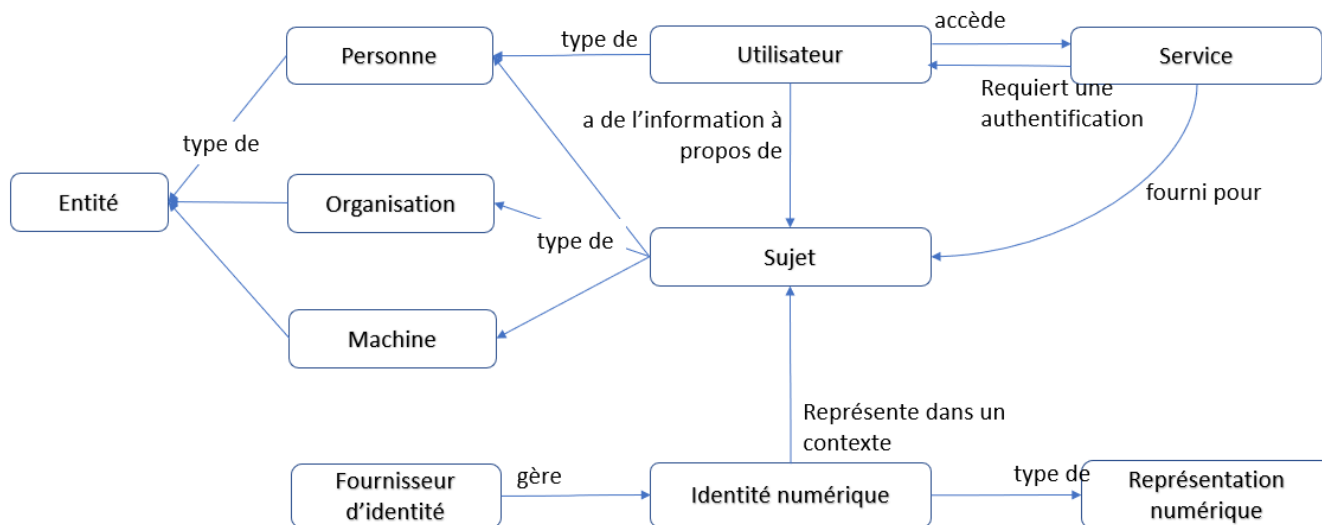


Figure 1. Termes et relations

2 Glossaire du CCP

2.1 Termes convenus

2.1.1 Avis (*Notice*)

Déclaration qui est formulée pour décrire l'obtention, l'utilisation, la divulgation et la rétention des renseignements personnels, et informer un utilisateur. Il faut se conformer aux exigences des lois de chaque province ou territoire en ce qui concerne les avis.

- Exemples : avis pour demander l'utilisation de renseignements sur l'identité; avis des risques en donnant un consentement pour une intervention chirurgicale sur un enfant
- Non-exemples : déclaration générique qui n'est pas conforme à la législation applicable; notification de l'utilisation de témoins sur le site web pour le consentement implicite
- Synonymes : formulaire de consentement; avis; formulaire de consentement explicite

2.1.2 Cadre de confiance (*Trust Framework*)

Ensemble officiel et convenu de définitions, principes, critères de conformité, approche d'évaluation, normes et spécifications pour assurer la fiabilité des processus qui créent, gèrent et utilisent les renseignements liés à l'identité numérique.

- Exemples : Cadre de confiance pancanadien, Open Identity Exchange (OIX), cadre de confiance numérique de la Nouvelle-Zélande
- Non-exemples : Tout cadre de confiance qui n'inclut pas de spécification pour créer, gérer ou utiliser une identité numérique comme les cadres de confiance des Nations Unies axés sur la collaboration

2.1.3 Consentement (*Consent*)

Permission, donnée par un utilisateur autorisé à le faire, de partager des renseignements identitaires et/ou personnels sur un sujet selon les modalités définies dans un avis. Dans le contexte du Cadre de confiance pancanadien, le consentement équivaut à un « consentement intentionnel » tel que décrit par le [Commissariat à la vie privée du Canada](#). Remarque : Certaines organisations du secteur public ont l'autorité légale de recueillir, utiliser, divulguer, mettre à jour, conserver et enregistrer des renseignements personnels dans l'accomplissement de leurs fonctions. Dans ces cas, les organisations du secteur public avisent la personne, mais elles n'exigent pas le consentement de la personne. Les exigences en ce qui concerne le consentement pour la loi de chaque province ou territoire doivent être satisfaites.

- Exemples : le fait d'accepter de partager son adresse domiciliaire avec un fournisseur de service
- Non-exemples : le fait de ne pas accepter de partager l'information
- Synonymes : décision de consentement; consentement intentionnel

2.1.4 Critères de conformité (Conformance Criteria)

Exigences utilisées pour évaluer la fiabilité d'un processus spécifique défini dans le CCP.

- Exemples : force d'une clé de chiffrement, vérification des données expirées dans un document d'identité;
- Non-exemples : exigences pour l'image de marque d'un site web

2.1.5 Écosystème de l'identité numérique (Digital Identity Ecosystem)

Système interconnecté pour l'échange et la vérification des renseignements sur l'identité numérique, qui fait intervenir des organisations des secteurs public et privé qui se conforment à un cadre de confiance commun pour la gestion et l'utilisation des identités numériques, et les sujets de ces identités numériques.

- Exemples : écosystème canadien de l'identité numérique endossé par le CCIAN; écosystème de l'identité numérique d'un autre pays; écosystème provincial consistant en un fournisseur d'identité et plusieurs parties dépendantes qui procurent un ensemble de services pour les citoyens selon un cadre d'identité provincial commun;
- Non-exemples : fournisseur d'identité comme tel; service numérique qui agit comme partie dépendante et fournisseur d'identité comme tel, mais qui ne fait pas partie d'un système ou cadre interconnecté plus vaste;

2.1.6 Entité (Entity)

Quelque chose qui a une existence séparée et distincte et qui peut être identifiée dans un contexte.

- Exemples : personne physique; chien de compagnie; électroménager intelligent comme un réfrigérateur; automobile; passeport papier
- Non-exemples : faune (par d'identifiant); service en ligne comme un moteur de recherche

2.1.7 Identité (Identity)

Renseignements physiques ou numériques sur un sujet qui l'identifient d'une façon unique dans un contexte, et qui sont utilisés exclusivement par ce même sujet, ou par une personne agissant pour le compte d'une organisation, pour accéder à des services en ligne avec confiance et assurance.

- Exemples : permis de conduire; certificat de naissance; documents d'immigration; carte d'assurance sociale; carte d'identité délivrée par le gouvernement
- Non-exemples : nom d'utilisateur et mot de passe partagés par un groupe; naissance(s) non documentée(s)

2.1.8 Identité numérique (Digital Identity)

Type de représentation numérique qui identifie d'une façon unique un sujet dans un contexte et **qu'un utilisateur présente ou utilise exclusivement pour représenter le sujet** lorsqu'il accède à des services en ligne.

- Exemples : contenu de la puce d'un passeport; puce de la carte de BC Services; dossier d'une personne vérifiée dans un portefeuille numérique;
- Non-exemples : photocopie d'un passeport; permis de conduire; certificats papier; certificat d'incorporation imprimé;
- Synonymes : identité numérique de confiance, dossier d'identité

2.1.9 Machine (Machine)

Logiciels et matériel pouvant agir comme des agents intelligents pour mener des transactions d'une manière indépendante (c.-à-d., nécessitent une vérification de l'identité de la machine). Les machines qui peuvent agir de façon autonome débordent actuellement de la portée du CCP, mais elles pourraient être incluses dans des versions futures.

- Exemples : réfrigérateur qui est relié à Internet pour commander du lait, le paie et spécifie l'adresse de livraison; demande automatisée d'un courtier en bourse;
- Non-exemples : réfrigérateur qui alerte son propriétaire qu'il a besoin de lait; perceuse à colonne; grue; organisme vivant; demandes qui enregistrent certains renseignements de cartes de crédit et renouvellent automatiquement une licence de logiciel

2.1.10 Organisation (Organization)

Entité qui consiste en une personne ou un ensemble organisé de personnes ayant une vocation particulière et dont l'existence est établie par un statut juridique.

- Exemples : entreprises (p. ex., entreprises individuelles, partenariats et sociétés); associations et syndicats; organismes gouvernementaux; coopératives; œuvres de bienfaisance enregistrées
- Non-exemples : œuvre de bienfaisance non enregistrée (p. ex., Gofundme); ligue de sport communautaire (p. ex., ligue de volley-ball haute performance)

2.1.11 Participant (Participant)

Organisation qui remplit un ou plusieurs rôles dans l'écosystème de l'identité numérique, et qui accepte de se conformer aux paramètres du CCP.

- Exemples : fournisseur d'identité comme un gouvernement provincial ou un ministère de l'Immigration; fournisseur de télécommunications; fournisseur de réseau; entreprise technologique qui exploite un site web et un service numérique
- Non-exemples : grand public; sujet dans l'écosystème; avocats de l'organisation; participant éventuel ou passé (c.-à-d., ne participe pas activement); observateur, critique

ou chien de garde; commissaire à la protection de la vie privée; entreprise informatique qui construit des produits de gestion de l'identité; Google en tant que fournisseur d'identité qui ne suit pas le CCP.

2.1.12 Person (Personne)

Entité qui est un être humain biologique, vivant ou décédé.

- Exemples : résidents d'une juridiction (p. ex., pays, province); clients d'une entreprise;
- Non-exemples : entité vivante qui n'est pas humaine; objet inanimé à l'exception d'un être humain décédé; avatar d'un être humain

2.1.13 Preuve d'identité (Evidence of Identity)

Dossier d'information comprenant les renseignements et les attributs sur l'identité maintenus par une source autorisée qui soutient l'intégrité et l'exactitude des affirmations d'un sujet quant à son identité. Il y a deux catégories de preuve de l'identité : essentielle et contextuelle.

- Exemples (essentiel) : état civil provincial; dossier d'immigration fédéral; certificat d'incorporation
- Exemples (contextuel) : compte bancaire; dossier de santé; permis de conduire provincial ou carte d'identité provinciale; passeport canadien; compte bancaire d'affaires
- Non-exemple : permis de conduire factice
- Synonyme : preuve de l'identité

2.1.14 Preuve d'identité contextuelle (Contextual Evidence of Identity)

Preuve d'identité qui établit l'existence et les représentations numériques des entités dans un contexte et à une fin spécifique.

- Exemples : compte de banque; dossier de santé; permis de conduire provincial; passeport canadien; compte bancaire associé à une société de télécommunications; dossier Better Business Bureau; carte d'identité délivrée par un gouvernement
- Non-exemples : carte de fidélisation d'une enseigne de café; carte de donneur de sang; passeport factice; certificat de naissance imprimé valide; site web d'une entreprise ayant cessé ses activités
- Synonymes : justificatif d'identité

2.1.15 Preuve d'identité fondamentale (Foundational Evidence of Identity)

Preuve d'identité qui établit l'existence et représentation numérique d'entités réelles reconnues par la loi, basées sur des événements essentiels factuels (p. ex., naissance, immigration, incorporation). L'établissement et la maintenance de la preuve de l'identité fondamentale est du ressort exclusif du secteur public; en ce qui concerne spécifiquement les personnes il s'agit des bureaux de l'état civil des provinces et territoires, et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté

Canada; pour les organisations, il s'agit des registraires des entreprises provinciaux et de Corporations Canada.

- Exemples : dossier de naissance provincial; dossier d'immigration fédéral; certificat d'incorporation; dossier de changement de nom légal;
- Non-exemples : permis de conduire; compte bancaire d'affaires

2.1.16 Processus de confiance (Trusted Process)

Ensemble d'activités commerciales ou techniques qui transforment une condition d'entrée en condition de sortie, et qui se sont avérées, en étant évaluées selon les critères de conformité définis dans le Cadre de confiance pancanadien, être dignes de confiance et fiables.

- Exemples : vérification de l'identité, consentement en dossier
- Non-exemples : recette de soupe

2.1.17 Renseignements/attributs d'identité (Identity Information / Attributes)

Propriétés à propos d'un sujet sous quelque forme que ce soit qui, prises séparément ou en combinées, peuvent être utilisées pour distinguer un sujet d'autres entités similaires dans un contexte donné et décrivent le sujet tel que requis par le programme ou le service.

- Exemples : nom; âge; année de naissance; permission d'utiliser un véhicule; date d'incorporation; renseignements sur le propriétaire de l'entreprise; statut de la société; adresse; identifiant généré ou attribué
- Non-exemples : surnom; sexe; couleur d'une voiture
- Synonymes : justificatif d'identité

2.1.18 Représentation numérique (Digital Representation)

Ensemble de données électroniques qui fait référence ou est relié à un sujet. Dans le contexte du Cadre de confiance pancanadien, il y a actuellement trois types de représentations numériques : identités numériques, justificatifs et authentifiants.

- Exemples : signature vocale, code QR; session d'un utilisateur connecté qui a accès à des données contenant le nom et la date de naissance de l'utilisateur; historique des achats
- Non-exemples : carte de fidélisation sans piste magnétique ou élément de sécurité

2.1.19 Renseignements personnels (Personal Information)

Tout renseignement factuel ou subjectif, consigné ou non, concernant une personne identifiable (Source : [Survole de la LPRPDE, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Qu'entend-on par « renseignements personnels »?](#)). Remarque : La composante « Protection de la vie privée » délimite plus avant les types de renseignements personnels spécifiques au

sujet et au service; pour les détails, voir l'aperçu de la composante « Protection de la vie privée » du CCP.

- Exemples : nom; adresse de courriel; numéro de téléphone; adresse postale; date de naissance; renseignements sur des comptes; pseudonymes spécifiques au service; dossiers de transactions; preuves de transactions incluant le consentement
- Non-exemples : jeton de métro; marque de voiture

2.1.20 Rôle (Role)

Ensemble de fonctions composées d'un ou de plusieurs processus de confiance définis comme faisant partie du cadre de confiance commun de l'écosystème de l'identité numérique.

- Exemples : fournisseur d'identité; fournisseur de justificatifs; fournisseur de services d'authentification; partie dépendante; fournisseur d'infrastructures; évaluateur; gouverneur
- Non-exemples : mère; promoteur de condos; utilisateur; sujet

2.1.21 Service (Service)

Intervention, acte notarié ou effort de valeur de valeur accompli pour satisfaire un besoin ou répondre à une demande. Service, dans le contexte du CCP, qui exige qu'un utilisateur soit authentifié pour accéder au service.

- Exemples : demande d'assurance emploi; enregistrement d'une entreprise; demande de prêt; achats en ligne
- Non-exemples : regarder des vidéos des médias de nouvelles

2.1.22 Source qui fait autorité (Authoritative Source)

Une collection ou un registre de dossiers d'identité entretenus par une partie faisant autorité qui respecte les critères de conformité du Cadre de confiance pancanadien pour établir la preuve de l'identité.

- Exemples : registres de l'état civil; dossier de la personne vérifiée; registre d'entreprises; dossier de compte bancaire
- Non-exemples : fil Facebook; compte de réseau social
- Synonyme : source de l'assurance

2.1.23 Sujet (Subject)

Personne, organisation ou machine qui détient ou est en voie d'obtenir une représentation numérique dans l'écosystème de l'identité numérique réglementé par le CCP, et qui peut être assujettie aux lois, politiques et règlements d'un contexte.

- Exemples : personne ayant la citoyenneté canadienne; organisme de bienfaisance; réfrigérateur intelligent qui peut commander de l'épicerie quand les réserves sont basses; voiture autonome
- Non-exemples : personne sans documents d'identité; personne avec uniquement un certificat de naissance physique (c.-à-d. pas encore d'identité numérique); chien de compagnie; faune; service en ligne; passeport

2.1.24 Utilisateur (User)

Personne **qui est soit le sujet soit autorisée à représenter le sujet**, et qui accède intentionnellement à un service ou un programme numérique.

- Exemples : visiteur de passage au Canada qui accède au site de tourisme du gouvernement du Canada; résident canadien qui s'inscrit pour voter en ligne; propriétaire d'une petite entreprise qui soumet son rapport annuel en ligne; fille qui a soumet une déclaration d'impôt pour sa mère
- Non-exemples : aîné qui n'a pas accès à un ordinateur; chien ou chat de compagnie assis sur le clavier de mon ordinateur; simple fait de lire un article sur un site web public

2.1.25 Validation (Validation)

Processus qui confirme l'exactitude des renseignements sur l'identité numérique à propos d'un sujet tels qu'établis par une partie qui fait autorité.

- Exemples : processus de demande de permis de conduire qui confirme les renseignements tels que présentés dans des documents physiques ou par le biais d'un service de validation électronique
- Non-exemples: présentation d'une pièce d'identité indiquant l'âge pour aller au cinéma

2.1.26 Vérification (Verification)

Processus qui confirme que les renseignements sur l'identité numérique présentés sont reliés au sujet qui les affirme

- Exemples : fait de poser à une personne qui présente une identité des questions sur des renseignements qu'elle seule devrait connaître (p. ex., questions sur l'historique du crédit, secrets partagés, codes d'accès envoyés par la poste); processus de suivi financier qui confirme que l'organisation fournit les services indiqués et que le propriétaire figure chez le registraire approprié
- Non-exemples : le fait de taper une carte de crédit pour payer

2.2 Termes en cours d'établissement

Termes en cours d'établissement qui n'ont pas été finalisés et sont considérés comme provisoires. Ils sont fournis uniquement à des fins d'information.

2.2.1 Authentifiant (Authenticator)

Renseignements ou caractéristiques biométriques relevant du contrôle d'un sujet et qui sont spécifiques d'une chose que le sujet a, connaît, est ou fait.

- Exemples : clés de signature privées, mots de passe d'utilisateur, réponses à des questions de sécurité ou visage d'une personne
- Non-exemples: numéro de compte bancaire, numéro de série, nom d'utilisateur

2.2.2 Justificatif (Credential)

Type de représentation numérique qui décrit un ensemble d'attributs ou de propriétés d'un sujet. Ces renseignements peuvent exister en soi (p. ex., comme justificatif qui ne contient pas de renseignements personnels, seulement un identifiant unique) ou être reliés à des renseignements personnels.

- Exemples : structure de données qui fait référence aux niveaux d'éducation (p. ex., diplôme universitaire en génie) et/ou âge d'un sujet
- Non-exemples : historique d'achats anonyme
- Synonymes : justificatif d'identité; justificatif W3C

2.2.3 Niveaux d'assurance (Levels of Assurance)

Niveau d'assurance auquel d'autres peuvent se fier. Dans le CCP, il est appliqué comme mesure de la certitude qu'un sujet est la personne ou ce qu'il affirme être, ou qu'un sujet a conservé le contrôle sur un authentifiant, et que l'authentifiant n'a pas été compromis. Dans le contexte du Cadre de confiance pancanadien, les niveaux d'assurance sont ceux définis par la [Directive du gouvernement du Canada sur la gestion de l'identité – Annexe A : Norme sur l'assurance de l'identité et des justificatifs](#).

2.3 Rôles

2.3.1 Autorité responsable (Responsible Authority)

Rôle que joue un participant pour fournir un ou plusieurs des processus de confiance « Personne vérifiée » ou « Organisation vérifiée » afin de déterminer qu'un sujet est réel, unique et identifiable, et qui protège les renseignements reliés contre la compromission. Pour plus de détails, voir les documents des composantes « Personne vérifiée » ou « Organisation vérifiée ».

2.3.2 Entité chargée du traitement des avis et consentements (Notice and Consent Processor)

Rôle que joue un participant pour fournir l'avis à l'utilisateur de la demande de renseignements personnels (de l'organisation requérante) pour obtenir et enregistrer le consentement, et pour

fournir à l'utilisateur le moyen de gérer dorénavant le consentement, y compris le retrait du consentement. Pour plus de détail, voir les documents des composantes « Avis et consentement » et « Respect de la vie privée ».

2.3.3 Fournisseur d'attributs d'identité (Identity Attribute Provider)

Rôle que joue un participant pour gérer et fournir des attributs d'identité numérique.

- Exemples : municipalité qui confirme l'adresse résidentielle; société de télécommunication qui confirme un numéro de téléphone mobile; employeur qui confirme un statut d'emploi; registre d'entreprises qui confirme l'adresse et le statut d'une organisation
- Non-exemples : fil de réseau social
- Synonymes : fournisseur de justificatifs (W3C); fournisseur d'attributs

2.3.4 Fournisseur d'identité (Identity Provider)

Rôle que joue un participant pour créer, maintenir et fournir des identités numériques.

- Exemples : gouvernement provincial; société de télécommunications; un registraire d'entreprises peut tenir ce rôle
- Non-exemples : fournisseur d'infrastructures technologiques
- Synonymes : fournisseur de services d'identité; parties faisant qui font autorité; émetteurs d'identité

2.3.5 Fournisseur de réseau (Network Facilitator)

Rôle que joue un participant pour relier des parties dans une transaction d'identité multipartite. Cette organisation est un participant actif et ajoute de la valeur à la prestation du service d'identité numérique.

- Exemples : fournisseur de chaîne de blocs ou fournisseur de logiciel en tant que service (SaaS) qui facilite le réseau
- Non-exemples : fournisseur Internet qui procure passivement une connectivité Internet

2.3.6 Fournisseur de services d'authentification (Authentication Service Provider)

Rôle que joue un participant pour exploiter un service qui met en œuvre les processus d'authentification de confiance reliés à l'authentification ou à l'ouverture ou à la fermeture d'une session d'authentification. Pour plus de détails, voir les documents de la composante « Authentification ».

2.3.7 Fournisseur de services de justificatifs (Credential Service Provider)

Rôle que joue un participant pour exploiter un service qui met en œuvre les processus d'authentification de confiance reliés à la gestion des justificatifs d'authentification. Pour plus de détails, voir les documents de la composante « Authentification ».

2.3.8 Organe de gouvernance (Governing Body)

Rôle que joue un participant pour s'assurer que les normes, processus et exigences connexes de l'écosystème de l'identité numérique sont mis en œuvre, lesquels incluent la conformité aux lois, règlements et politiques gouvernementales. Ils assurent aussi la conformité des participants de l'écosystème de l'identité numérique aux mesures de protection, consignes, pratiques exemplaires, règles et ententes commerciales convenues. Pour plus de détails, voir les documents de la composante « Respect de la vie privée ».

- Exemples : consortium d'un réseau de paiement

2.3.9 Organisation divulgatrice (Disclosing Organization)

Rôle que joue une organisation ou une personne pour détenir des renseignements personnels spécifiques au sujet que l'utilisateur consent à divulguer à une organisation requérante ou que l'organisation divulgatrice peut légalement divulguer en vertu de lois pertinentes. Dans un contexte d'identité numérique, il s'agira souvent d'un fournisseur d'identité ou d'attributs. Pour obtenir plus de détails, voir les documents des composantes « Avis et consentement » et « Respect de la vie privée ».

2.3.10 Organisation requérante (Requesting Organization)

Rôle que joue une organisation ou une personne pour recevoir des renseignements personnels que l'utilisateur consent à divulguer dans un contexte d'identité numérique; il s'agira souvent d'un fournisseur de services ou d'une partie dépendante. Pour plus de détails, voir les documents sur les composantes « Avis et consentement » et « Respect de la vie privée ».

- Exemples : fournisseur de services dans le secteur privé ou public

2.3.11 Partie dépendante (Relying Party)

Rôle que joue une organisation ou une personne pour consommer des renseignements sur l'identité numérique créés et gérés par des participants pour effectuer des transactions numériques avec des sujets.

- Exemples : banque qui ouvre un nouveau compte pour un sujet; concessionnaire automobile qui vérifie le crédit d'un acheteur; fournisseur de services qui a besoin d'un certain niveau de vérification d'identité

- Non-exemples : fournisseur de réseau; société de télécommunications qui fournit une connectivité mobile
- Synonymes : organisation requérante (rôle dans l’avis et le consentement); consommateur d’identité numérique

2.3.12 Partie qui fait autorité (Authoritative Party)

Rôle que joue un participant pour fournir à des parties dépendantes des renseignements sur l’identité ou une preuve d’identité à un certain niveau d’assurance.

- Exemples : banque; ministère de l’Immigration; programme de permis de conduire gouvernemental; registre d’entreprises; société de télécommunications; carte d’identité délivrée par le gouvernement
- Non-exemples : fournisseur de réseau; fabricant d’appareils mobiles
- Synonymes : fournisseur d’identité (rôle); organisation divulgatrice (rôle dans l’avis et le consentement); partie qui fournit une assurance

2.3.13 Vérificateur d’organisations (Organization Verifier)

Rôle que joue un participant pour fournir un ou plusieurs processus de confiance de validation d’identité organisationnelle ou de vérification d’identité organisationnelle. Le vérificateur d’organisations est défini séparément de l’autorité responsable afin de soutenir un éventail plus large de cas d’utilisation potentiels et de scénarios de mise en œuvre où l’autorité responsable n’est pas directement impliquée dans le processus de vérification (p. ex., entreprise privée qui effectue une vérification plutôt qu’un registre d’entreprises). Pour plus de détails, voir les documents de la composante « Organisation vérifiée ».

3 Références

1. Gouvernement du Canada. Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. *Directive sur la gestion de l'identité – Annexe A : Norme sur l'assurance de l'identité et des justificatifs*. 2019. <<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32612>>
2. Gouvernement du Canada. Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. *Survol de la LPRPDE – Qu'entend-on par renseignements personnels?* Mai 2019. <https://www.priv.gc.ca/fr/sujets-lies-a-la-protection-de-la-vie-privee/lois-sur-la-protection-des-renseignements-personnels-au-canada/la-loi-sur-la-protection-des-renseignements-personnels-et-les-documents-electroniques-lprpde/lprpde_survol/>

4 Contrôle des versions du document

Numéro de version	Date de publication	Auteurs	Description
0.01	2018-08-08	TFEC, rédacteurs du CCP	Ébauche de travail initiale
0.02	2019-05-07	Rédacteurs du CCP	Ébauche de travail mise à jour
0.03	2019-06-12	Rédacteurs du CCP	Ajout de colonnes pour la cartographie des renseignements basée sur les définitions
0.04	2019-07-18	Rédacteurs du CCP	Termes réarrangés et groupés pour faciliter la discussion lors des réunions du groupe de conception
0.05	2019-08-16	Rédacteurs du CCP	Mise à jour des cinq premiers termes basée sur la réunion du 8 août de l'équipe de conception : ajout de définitions provenant de l'aperçu du modèle de CCP pour les termes « personne », « organisations » et « machines »; ajout d'exemples et de non-exemples pour les termes « entité » et « sujet »
0.06	2019-09-20	Rédacteurs du CCP	Mise à jour basée sur les réunions des 5 et 8 septembre de l'équipe de conception, à la suite de la rétroaction des membres de l'équipe qui examine les termes « sujet », « utilisateur » et « rôle »
0.07	2019-10-22	Rédacteurs du CCP	Réorganisation des termes pour avoir une liste principale de termes utilisés dans toutes les composantes dont va s'occuper l'équipe de conception du glossaire, et une liste secondaire de termes spécifique à une composante et dont s'occupera l'équipe de conception pertinente
0.08	2019-12-05	Rédacteurs du CCP	Intégration de la rétroaction de l'équipe de conception du glossaire dans l'ébauche de glossaire pour l'examen du TFEC.

0.09	2020-02-14	Rédacteurs du CCP	Mise à jour du glossaire basée sur les commentaires de l'examen qui sont rédactionnels (c.-à-d. syntaxe ou modification des exemples) et incorporation de la rétroaction provenant des commentaires de l'examen du TFEC
1.0	2020-02-24	Rédacteurs du CCP	Approbation comme ébauche de recommandations V1.0
1.1	2020-05-28	Rédacteurs du CCP	Mise à jour faisant suite à l'examen public
1.0	2020-07-02	Rédacteurs du CCP	Recommandation finale V1.0